


**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
Rapport de jury
Concours interne de secrétaire administratif de classe normale de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

- Session 2023 -

Président : Madame Nathalie MASNEUF

Epreuve écrite : 20 avril 2023

Epreuve orale du : 13, 14, 15 et 16 juin 2023

Nombre de postes : 22

Liste complémentaire : 14

Inscrits	Absents	Présents	Admissibles	Présents	Absents	Éliminé	Admis liste principale	Inscrits liste complémentaire
479	188	291	86	79	7	0	22	14

Seuil à l'admissibilité = 35,40/60 (coefficient 3)

Seuil à l'admission = liste principale : 90,35/140 (écrit coefficient 3 + oral coefficient 4)

liste complémentaire 86,80/140 (écrit coefficient 3 + oral coefficient 4)

1- Le concours
Conditions d'accès au concours :

- * **Fonctionnaires, militaires, agents non titulaires de la fonction publique** d'État, territoriale, hospitalière
- * 4 ans minimum de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé
- * Ne pas être en disponibilité.
- * En position d'activité le jour des épreuves avec un contrat de droit public de détachement ou de congé parental.

2- Epreuves :

Le concours prévu au II de l'article 5 du décret du 18 novembre 1994 susvisé comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

L'**épreuve d'admissibilité** consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (**durée : trois heures ; coefficient 3**). Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

L'**épreuve d'admission** consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (**durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 4**).

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe au présent arrêté qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours. Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

3- Les candidats

a- Statistiques Epreuves d'admissibilité :

Répartition par notes

Epreuve	Rupture d'anonymat Copie blanche	Note < 10	Note ≥ ou = à 10	Moyenne
Rédaction note	2	131	158	10.26

b- Statistiques à l'admission

Répartition par notes

Epreuve	Abs	Note < 10	Note ≥ 10 et < 16	Note ≥ 16 et < 20	Moyenne
Entretien avec le jury	7	24	50	5	10.86

4. Remarques du jury

4-1- L'épreuve d'admissibilité

Cette année, le sujet portait sur le recrutement d'apprentis dans le cadre du plan gouvernemental « 1 jeune, 1 solution ».



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sur la forme :

Au-delà de la bonne compréhension du sujet, le jury s'est attaché à la qualité rédactionnelle des copies : qualité de l'écriture, de la présentation, absence de fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe... Cette année le jury a constaté avec satisfaction qu'il y avait nettement moins de fautes d'orthographe et de conjugaison et qu'une majorité de candidats connaissait les règles de présentation de la note administrative.

Sur le fond :

Les deux 1^{ères} parties du sujet ont été globalement bien traitées même si certains candidats ont parfois eu du mal à faire la distinction entre les dispositions spécifiques en faveur du développement de l'apprentissage et les mesures en faveur de l'apprentissage au sein de la fonction publique d'Etat. Pourtant, une lecture attentive des documents permettait de trouver rapidement les éléments pour répondre à ces 2 points.

Les candidats ont eu, de manière générale, beaucoup plus de difficultés avec la 3^{ème} partie du sujet relative au 1^{er} bilan du plan « 1 jeune, 1 solution ».

Elle demandait aux candidats de savoir extraire des documents mis à disposition, les informations utiles et de les ordonner de manière cohérente et intelligible pour le destinataire de la note.

Faute d'esprit d'analyse et de synthèse, un grand nombre de candidats ont traité partiellement cette 3^{ème} partie voire sont passés complétement à côté.

Le jury rappelle qu'une note administrative doit être claire, structurée et surtout répondre à la commande. La note doit être utile à son (ou ses) destinataire(s).

Aussi, lorsque le sujet induit naturellement les parties du plan, il est préférable de les suivre plutôt que de vouloir faire original et de passer à côté du sujet. Si le jury apprécie que les candidats sachent s'affranchir d'un plan classique, cela suppose qu'ils maîtrisent le sujet.

4-2 L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission consistait en un entretien d'une durée de 25 minutes dont 10 minutes de présentation et 15 minutes d'entretien.

Cet entretien vise à apprécier « la personnalité, les aptitudes et à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle » du candidat.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier RAEP constitué par le candidat.

Dans la première partie de l'entretien, le jury a été sensible à la capacité des candidats de s'extraire d'une simple récitation du RAEP et à l'effort de reformulation. Le jury rappelle aux candidats qu'il a pris connaissance de leur RAEP en amont de l'entretien. Aussi, une description des lieux d'exercice et des tâches réalisées n'a que peu d'intérêt. Il faut rendre l'exposé vivant et capter l'attention des membres du jury.

Par ailleurs, lorsque les candidats récitent un RAEP appris par cœur et qu'ils perdent pour certains leurs moyens (suite au stress qui est bien légitime et compréhensible lors d'un oral), ils ont du mal à retrouver le fil de leur exposé et sont encore plus déstabilisés.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enfin, le jury a apprécié les candidats ayant su valoriser leur expérience et mettre en exergue ce que leurs parcours professionnels leur avaient apporté.

Dans la seconde partie de l'entretien, le jury cherche à apprécier les connaissances du candidat sur son environnement professionnel direct, l'organisation et le fonctionnement du système éducatif au niveau des services académiques, de l'enseignement supérieur, des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL), (Acteurs, Instances, Compétences...) mais aussi sur des notions administratives et juridiques de base.

Le jury a valorisé les candidats ayant su se montrer réactifs et pertinents lors des échanges ayant suivi l'exposé. Lors de mises en situation, le jury a été particulièrement attentif à la capacité des candidats à prendre du recul et à formuler des réponses de bon sens.

Dans leur grande majorité, les candidats maîtrisent leur environnement de travail immédiat même si le jury a encore pu constater cette année que des candidats ayant passé un nombre conséquent d'années en EPLE ne connaissent ni les différentes instances existantes en son sein ni la composition du CA ou qu'un gestionnaire de personnel ne sait pas citer les différents corps gérés dans sa division.

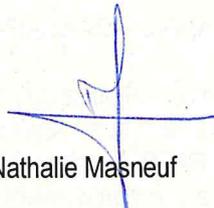
Le jury a été surpris de constater que les candidats avaient une connaissance très partielle, pour ne pas dire inexistante, des autres structures dans lesquelles ils étaient susceptibles d'évoluer professionnellement.

Ce constat vaut autant pour les candidats exerçant dans l'enseignement supérieur que pour ceux exerçant en EPLE ou en service déconcentrés.

Le jury déplore également que trop peu de candidats fassent preuve de curiosité intellectuelle à l'égard des grands dossiers d'actualité du ministère. Certains candidats extérieurs à l'éducation nationale avaient une meilleure connaissance de ces dossiers que des candidats exerçant déjà au sein du ministère.

Le jury rappelle qu'il s'agit d'un concours. Un concours se prépare tant au niveau de l'écrit que de l'oral. Aussi, il est difficilement entendable que des candidats expliquent leur ignorance par un manque de temps pour préparer le concours.

Enfin, il est important que les candidats se projettent sur les futures fonctions de SAENES, les différentes structures où ils sont susceptibles d'être affectés et qu'ils aient une bonne appréhension des enjeux et problématiques actuelles.



Nathalie Masneuf